

RÉSUMÉ

Le renforcement de la confiance (et de la sécurité) dans le processus de contrôle des armements : une optique de transformation repose sur l'idée que les théories traditionnelles en la matière sont incomplètes et explique pourquoi et comment l'élaboration d'accords visant à renforcer la confiance peut contribuer à améliorer les relations de sécurité. L'optique de transformation exposée ci-après permet de recentrer l'attention en passant des mesures opérationnelles aux processus associés à leur élaboration et à leur mise en oeuvre.

Le renforcement de la confiance, dans une optique de transformation, est une activité distincte qu'entreprennent les décideurs publics en ayant au minimum l'intention d'améliorer certains aspects d'une relation de sécurité traditionnellement antagoniste, grâce à la coordination et à la coopération en matière de politiques de sécurité. Cela suppose un processus exhaustif d'exploration, de négociation et de mise en oeuvre d'initiatives conçues «sur mesure», notamment pour promouvoir l'interaction, l'échange d'informations et la contrainte. Cela suppose également l'élaboration et l'application de pratiques et de principes à la fois formels et informels pour l'élaboration en coopération de MCS. Lorsque les circonstances s'y prêtent, le processus de renforcement de la confiance peut *faciliter, concentrer, synchroniser, amplifier et, de manière générale, structurer le potentiel de transformation positive et en profondeur des relations de sécurité des États participants*. Ainsi, le processus de renforcement de la confiance ne consiste pas simplement à produire un accord et ne doit en aucun cas être confondu avec les MCS.

Dans l'optique de transformation, la poursuite résolue d'arrangements légitimes de renforcement de la confiance est une activité particulièrement bien adaptée à l'obtention de changements positifs quant à la manière dont on pense (transforme) la sécurité lorsque les conditions sont favorables. Cela s'explique par le caractère foncièrement coopératif de l'activité et par l'effet de soutien mutuel des mesures de renforcement de la

confiance composant l'arrangement. Du fait de sa nature intrinsèque, le renforcement de la confiance peut faciliter et structurer le potentiel de changement des relations de sécurité lorsque certains États au moins sont insatisfaits du *statu quo* des politiques et des méthodes et commencent à le remettre en question.

Un aspect particulièrement important de l'optique de transformation est l'idée que les changements dans la manière dont on pense la sécurité, facilités par le renforcement de la confiance, peuvent être institutionnalisés sous forme de nouvel ensemble de règles et de pratiques stipulant comment les États participants devraient coopérer et se faire concurrence dans leurs relations de sécurité. Ces relations restructurées redéfinissent ce que l'on considère comme un comportement normal entre États. Si l'on ne parvient pas à transformer, ne serait-ce que modestement, les attentes des États sur le plan de la sécurité grâce au renforcement de la confiance, on voit mal comment le processus pourrait améliorer sérieusement les relations fondamentales de sécurité.

Le succès du renforcement de la confiance exige une interaction entre les hauts fonctionnaires et les experts des États participants, lorsque les conditions sont favorables au changement. Le processus de renforcement de la confiance leur permet de formuler puis d'institutionnaliser des idées, pratiques et principes nouveaux et plus positifs pour définir et entretenir leurs relations de sécurité. Les conditions favorables nécessaires comprennent :

- (1) une «lassitude» sur la gestion de la sécurité;
- (2) un malaise et une insatisfaction envers le *statu quo* en matière de politiques de sécurité;
- (3) des récriminations au sujet du coût intérieur de maintien du *statu quo*;
- (4) un groupe d'experts (une communauté épistémique);